

## LE COIN PARACHA NITSAVIM

par Mikaël Mouyal - Beth Hamidrash Lamed

### *Le coin 'Hidouchim*

« Depuis celui qui coupe ton bois, jusqu'à celui qui puise ton eau » (29, 10) :

Le coupeur de bois a été cité avant le puiseur d'eau, ce qui laisse entendre qu'il est plus important. En effet, le bois, qui se dit "Ets-*ץ*", fait aussi allusion au conseil, qui se dit "Etsa-*צצה*". Ainsi, le coupeur de bois évoquerait celui qui donne des conseils. D'autre part, l'eau symbolise la Thora, comme l'affirment nos Sages. Le puiseur d'eau fait donc allusion à celui qui étudie la Thora et puise de nouvelles explications pour enrichir son étude. Mais, celui qui donne des conseils précède celui qui puise des commentaires sur la Thora, car il est plus productif pour la communauté, permettant à ceux qui sont dans le besoin d'éclairer leurs routes et de savoir comment avancer dans la vie. On voit ici l'importance d'aider les autres dans leurs chemins. (Beit Yits'hak)

« Ce n'est pas avec vous seuls qu'Hachem a contracté cette alliance » (29, 13) :

Ce verset indique qu'Hachem n'a pas contracté son alliance seulement avec ceux qui étaient présents, mais même avec ceux qui n'étaient pas là, car toutes les âmes étaient alors présents. Mais ce Texte peut aussi suggérer une autre intention. « Ce n'est pas avec vous seuls », c'est à dire que ce n'est pas avec vous, quand vous êtes seuls, « qu'Hachem a contracté cette alliance ». L'alliance d'Hachem n'a pas été conçue pour ceux qui sont seuls et séparés de la communauté, mais elle concerne tout le peuple Juif, quand chacun est rattaché et intégré dans l'ensemble de la collectivité d'Israël. (Rabbi 'Haïm Méir de Vichnits)

« Et tu reviendras et tu écouteras la Voix d'Hachem » (30, 8) :

Quelques versets plus haut (chap. 30, vers. 2), la Thora a déjà dit : « Tu reviendras jusqu'à Hachem ton D.ieu ». Ainsi, pourquoi le Texte redit dans notre verset : « Tu reviendras » ? N'est-il pas déjà précisé que tu es revenu ?!

En fait, quand quelqu'un a fauté, il n'est pas encore vraiment capable de mesurer la gravité de sa faute. Malgré tout, il pourra se repentir en regrettant d'avoir transgressé la Parole d'Hachem et en décidant d'abandonner sa faute. Mais, quand il se sera repenti, quand il se sera séparé du péché, il prendra alors plus clairement conscience de la gravité de son acte passé. C'est alors qu'il cherchera de nouveau à se repentir et ne se contentera pas de son premier retour, car alors il ne savait pas véritablement l'ampleur de son acte. Et plus le temps passera, plus il réalisera la gravité de ce qu'il avait fait, et plus il voudra encore plus se repentir. (Tiféret Chelomo)

« Car la chose est proche de toi dans ta bouche et dans ton cœur pour la réaliser » (30, 14) :

Puisque pour parler il faut d'abord réfléchir, ainsi le cœur vient avant la bouche. Le verset aurait donc dû dire d'abord "dans ton cœur" et après "dans ta bouche" ?

En fait celui qui veut émettre des reproches à son prochain pour l'aider à améliorer son comportement, il doit alors vérifier si ses paroles proviennent bien de son cœur c'est à dire qu'il ressent profondément ce qu'il dit. Ensuite, il vérifiera qu'il réalise bien ce qu'il exige à l'autre. Cela est en allusion dans notre verset : « Dans ta bouche », si tu veux parler à ton prochain pour le corriger, il faudra alors appliquer les termes : « Dans ton cœur pour la réaliser », c'est à dire qu'il faut que tu ressententes vraiment dans ton cœur ce que tu dis et que tu le réalises. Seulement alors, tes paroles auront tout leur effet. Comme le disent nos Sages : « Arrange-toi d'abord et ensuite arrange les autres ». (Rabbi Noa'h Milkovitch)

### *Le coin Halakha (lois de Roch Hachana)*

A Roch Hachana, il y a deux séries de sonneries : celles avant le Moussaf et celles du Moussaf (pendant le Moussaf à voix basse et pendant la répétition). Puisque la bénédiction du Chofar récitée avant le Moussaf acquitte aussi les sonneries du Moussaf, il convient de ne pas s'interrompre par des paroles depuis la bénédiction jusqu'à la fin des sonneries de Moussaf. Mais les paroles concernant la prière ou les sonneries, ne sont pas considérées comme une interruption.

Une fois toutes les sonneries réalisées (en tout 100 sons), on n'a plus le droit de sonner même un seul son. En effet, le fait de sonner du Chofar (ou de tout autre instrument) est interdit par nos Sages le Chabbat et jour de fête. Cet interdit a été levé pour la Mitsva. Mais une fois que tous les sons de la Mitsva aient été entendus, l'interdit revient et il redevient interdit de sonner (pour s'amuser ou autre). Mais si une personne n'a pas entendu des sonneries, il est évident que pour l'acquitter de sa Mitsva il est autorisé de lui sonner. On achève la prière (après Alénou Léchabéa'h) par une Teroua Guedola (une longue Teroua – son haché). Ainsi, on cherche à troubler le Satan pour ne pas qu'il accuse la communauté qui s'appête à aller manger et boire, comme s'il ne craignait pas le jugement.

### *Le coin histoire*

Un Roch Hachana, un élève du Baal Chem Tov a demandé à son Maître de lui enseigner les secrets du Chofar. Le Baal Chem Tov les lui a enseignés et il a tout noté sur un bout de papier qu'il a placé sous le pupitre, là où il allait sonner .

Quelque temps avant la sonnerie, il retourna chercher le papier pour se remémorer les secrets du Chofar et se préparer à ce grand moment. Mais alors, impossible de retrouver cette feuille. Il a pris un grand moment pour la chercher, mais comme il a vu qu'il ne la trouvait pas et que l'assistance commençait à s'impatienter, il a procédé à la Mitsva, sans avoir en tête ses secrets. Il était peiné et en avait le cœur brisé.

Le lendemain, il alla trouver son Maître et lui exposa son souci. Il lui dit que malheureusement, ses sonneries n'étaient pas aussi bonnes qu'il l'avait espéré, sans les secrets de la Mitsva en tête.

Alors, le Maître lui révéla que c'était lui-même qui lui avait retiré ce papier pour qu'il sonne avec simplicité. Puis il lui dit que ces sonneries, émanant d'un cœur brisé et humble valait mieux encore que toutes les sonneries avec toutes les intentions mystiques.

## *Le coin étude : L'Infinie Bonté Divine dans le repentir*

La Paracha de la semaine s'attarde sur la Mitsva de la Techouva, du repentir et du retour de l'homme vers Hachem. Un des versets sur ce sujet dit : « Car cette Mitsva que Je t'ordonne aujourd'hui, elle n'est pas inaccessible de toi et n'est pas loin. Elle n'est pas dans le ciel pour que tu dises : "Qui montera pour nous au ciel la prendre pour nous pour que nous la fassions ?" Et elle n'est pas de l'autre côté de la mer pour que tu dises : "Qui passera pour nous la rive de la mer la prendre pour nous pour que nous la fassions ?" »

Les commentateurs discutent pour savoir si cette Mitsva dont il est ici question évoque toute la Thora, dans sa globalité, qui n'est pas hors de la portée de l'homme ou bien si elle se rapporte à la Mitsva de Techouva dont le Texte parle plus haut. Le Ramban comprend que la Thora fait référence ici à la Mitsva de Techouva. Mais d'après cela, il faut comprendre ce que veut dire que le repentir n'est pas dans le ciel, ou bien qu'il n'est pas de l'autre côté de la mer.

En fait, l'explication de cela est que l'homme, par ses fautes, cause des dégâts dans les mondes supérieurs, dans les cieux les plus hauts. L'homme peut penser qu'il n'a commis qu'un acte simple, certes interdit, mais pas si grave que cela. Mais en réalité, chaque transgression porte atteinte aux mondes supérieurs et au cieux les plus élevés. S'il en est ainsi, la logique aurait voulu que la Techouva, qui est la réparation de la faute, n'est acceptable que s'il monte dans ces cieux pour y réparer ce qu'il a abîmé. Pour éviter une telle idée, la Thora précise que la Techouva « n'est pas dans le ciel ». Tu n'as pas besoin de monter au ciel. Ici même déjà, si l'homme se repent sincèrement et réellement dans ce monde uniquement, sa Techouva est valable.

D'autre part, quand un homme commet un péché, il peut faire pencher la balance du monde entier dans toute sa surface, vers le côté coupable. La faute n'est pas seulement nuisible pour les mondes d'en-haut, dont nous n'avons aucune notion. La faute peut aussi causer des dégâts sur toute la surface de la Terre, entraînant des catastrophes et des malheurs, D.ieu Préserve. Ainsi, on aurait pu penser que l'homme doit aller dans tous les endroits où il a été nuisible pour réparer le mal qu'il y a fait. C'est pour éviter cette écueil que la Thora dit : « Elle n'est pas de l'autre côté de la mer ». Tu n'auras pas besoin de traverser mers et océans pour arranger ce que tu as détérioré sur la surface de la Terre. Tu peux rester là où tu te trouves et de là, tu reviendras vers Hachem et tu pourras réparer tous les dégâts causés par tes fautes. Grâce au sincère regret et à l'abandon de la faute que tu réaliseras dans ton cœur, simplement au fond de toi, tu répareras tous les dégâts cosmiques que la faute a occasionnés. Évidemment, cela constitue une bonté et un bienfait extraordinaires de la part d'Hachem. Dans Sa Grande Bonté, Il n'a pas exigé de l'homme de se repentir sur les dommages causés par le péché dans les mondes supérieurs. Bien plus, les punitions qu'Hachem envoie à l'homme pour ses fautes, ne sont pas en fonction de la gravité des dommages causés dans tous les mondes, mais elles sont uniquement fonction de l'intention de l'homme et du profit qu'il a éprouvé au moment de la faute, sans prendre en considération tous les effets de la faute selon leurs réalités, dans toute la création.

C'est cela le sens du verset : « A toi Hachem la Bonté, car tu fais payer à l'homme selon son action ». Apparemment, ce verset est difficile. Car si Hachem fait payer à l'homme selon son action, cela témoigne de la Justice Divine et non de Sa Bonté !

Seulement, la Grande Bonté d'Hachem est qu'Il juge l'homme uniquement selon **son** action, selon sa perception et sa relation avec l'action commise, et non selon les conséquences de sa faute dans tous les mondes supérieurs, chose que l'homme n'a aucune notion.

On peut comprendre encore mieux ce principe par l'image d'un cambrioleur qui essaie de pénétrer une maison sans succès. Voyant tous ses efforts échoués, il monte sur la terrasse pour voir s'il arrive à rentrer par là. Mais là aussi, rien n'y fait. Alors, il remarque un gros clou enfoncé sur le sol de la terrasse. Pour ne pas partir les mains vides, il arrache le clou avec force : au moins il emportera quelque chose avec lui. Mais alors, un grand bruit se fit entendre. Le somptueux lustre de la salle à manger tomba et se fracassa en petits morceaux. Il était suspendu sur le clou et quand le voleur l'arracha, le lustre se décrocha et tomba. Quand la maisonnée se rendit compte de cela, ils présentèrent le voleur devant le juge, lui exigeant le remboursement du lustre. Mais le voleur protesta que de son point de vue, il n'avait pris qu'un simple clou. De même, quand un homme commet une faute, celui-ci ne voit que le plaisir banal qu'il en retire. Mais en réalité, les dégâts sont énormes. On ne peut en avoir aucune notion. Et Hachem, dans Sa Grande Bonté n'exige de l'homme que la réparation de l'acte à l'échelle humaine, et non pas le paiement des dommages réels.

Certains Maîtres expliquent que la souffrance que l'homme reçoit dans le Guéhinam (enfer), c'est qu'on lui révèle toutes les véritables destructions et les nombreux dégâts qu'il a occasionnés par ses fautes. Quand l'homme réalise les conséquences inimaginables que sa faute a causées, la peine et la souffrance qu'il en conçoit est énorme. C'est cela, selon ces Maîtres, les souffrances du Guéhinam.

C'est un véritable bienfait qu'Hachem réalise pour l'homme dans ce monde de cacher de sa conscience les dégâts causés par ses fautes. Car si l'homme en était conscient, sa vie aurait été un véritable enfer. Personne ne peut supporter la conscience des dommages qu'il a entraînés. Et malgré tout cela, quand Hachem sanctionne un homme pour ses fautes, Il le fait payer uniquement en fonction de son appréhension de l'acte et du profit qu'il en a tiré, et non en fonction des graves répercussions causées.

Mais la Bonté d'Hachem ne s'arrête pas là. En effet, si concernant les fautes, Hachem ne rétribue pas en fonction des réels dégâts, inversement concernant les Mitsvot, Hachem récompense l'homme en fonction de la réalité de la Mitsva. Car quand un homme accomplit une Mitsva, la bénédiction qu'il génère dans le monde est très grande. Il permet d'attirer une lumière et une réparation inimaginables dans tous les mondes, inférieurs et supérieurs. Les effets positifs occasionnés par les Mitsvot ne sont pas moins grands que les dégâts causés par les fautes. Mais là, Hachem dans Son incommensurable Bonté, récompense l'homme selon la réalité des choses, c'est à dire en considérant toutes les réelles conséquences de son acte ainsi que de toutes les merveilleuses réparations que ses Mitsvot ont provoquées. En cela, on ne peut même pas imaginer combien la récompense pour même de simples Mitsvot sera grande. Roch Hachana et les jours de repentir qui arrivent sont des occasions de réfléchir à tout cela. Quand l'homme pense aux dégâts que ses fautes occasionnent dans tous les mondes qu'Hachem a créés. Et quand il médite à l'Infinie Bonté d'Hachem qui ne le sanctionne pas pour tous ces terribles effets de son acte, il se remplira d'une grande crainte de la faute, conscient de sa gravité, et d'un amour puissant pour Hachem, pour Sa Grande Bonté. Tout cela le mènera à une Techouva sincère et profonde. (Basé sur le Otsrot HaThora)

## *Le coin 'Hizouk*

On ne devra pas se décourager de prier en se disant : « Qui suis-je pour qu'Hachem écoute mes prières, alors que je suis si loin de Lui ?! » Cette pensée vient du mauvais penchant qui cherche à décourager l'homme de la prière particulièrement. Car le verset dit que Hachem « réside au sein même de leurs impuretés ». En réalité, même s'il est impur, Hachem réside avec lui et écoute ses prières. (Tiferet Chelomo)